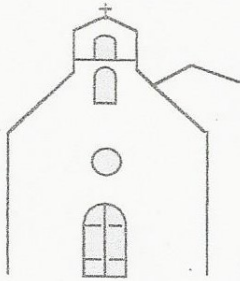


18 SEP. 2015



Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Mairie de Monestier d'Ambel

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Le onze septembre deux mille quinze le conseil municipal s'est réuni à 20 heures en mairie sous la présidence de Monsieur BERTRAND, maire, à la suite de la convocation adressée le trois septembre deux mille quinze et de l'affichage effectué le quatre septembre deux mille quinze.

Présents : Jean- Paul BERTRAND, Claude SEGURA , Jean-Yves BURGUN, Marie-Hélène DANET, Georges CONTARD, Eric ROUX, Mireille SARRAZIN ;

Nombre de membres du conseil en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Le quorum est atteint.

Jean-Yves BURGUN assure le secrétariat.

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d' Assainissement Non Collectif, exercice 2014.

M. le Maire rappelle que la commune a transféré sa compétence du Service Public d' Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) au S.I.G.R.E.D.A.

Conformément aux articles D 2224-1 à D 2224- du Code Général des Collectivités Territoriales, l' assemblée délibérante du SIGREDA a voté ce rapport lors de sa dernière séance, le 21 mai 2015. Ce rapport a été transmis aux services préfectoraux.

M. le maire rappelle que ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal avant la fin de l' année suivant l' exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. déclare avoir pris connaissance du rapport présenté

Ainsi fait et délibéré, les jours , mois, an que dessus. Ont signé les membres présents. Au registre sont les signatures.

Délibération affichée le 18 SEP. 2015

Pour extrait certifié Conforme,
Le Maire,



Jean-Paul BERTRAND

